



### 1 Début juillet à fin septembre : le dépôt des idées

Du 1er juillet au 30 septembre, vous pouvez déposer votre idée sur [frontignan.fr](http://frontignan.fr) ou à la DTDEVA\*. En quelques mots, présentez, valorisez votre projet pour la ville et ses habitants.

### 2 Du 1er au 31 Octobre : la phase d'étude

Durant le mois d'octobre, le jury d'éligibilité étudie la faisabilité technique, financière et juridique des idées déposées.

### 3 Novembre : Promotion & votation citoyenne

Les idées éligibles sont présentées sur le site internet de la ville et soumises au vote de tous les habitants majeurs.

Chaque porteur de projet mène sa campagne de communication pour faire connaître son idée.

Dans chaque catégorie d'enveloppe, les habitants votent pour leur projet favoris.

### 4 Décembre : Les projets lauréats

Communication des projets lauréats : 1 projet à 30 000€, 1 projet à 10 000€ et 2 projets à 5 000€.

Par la suite les services communaux instruiront les dossiers avec les habitants lauréats pour co-définir précisément les contours du projet et les conditions de sa réalisation en 2023.

# Budget

Frontignan  
la Peyrade participatif

# Le guide complet

**MONTANTS - SOUMETTRE UN PROJET - CALENDRIER**

Direction de la transition démocratique,  
écologique et de la vie associative

[democratie.participative@frontignan.fr](mailto:democratie.participative@frontignan.fr) - 04 67 18 54 33



*Mettre à profit l'intelligence collective*

*et mieux répondre aux attentes des habitants !*

### Le Budget Participatif qu'est-ce que c'est ?

C'est un engagement de l'équipe municipale conduite par le maire Michel Arrouy. Ce dispositif de **démocratie participative locale** a pour vocation de **valoriser les initiatives citoyennes**. Il permet aux habitants de participer directement au **développement** de leur ville en s'appuyant sur la **créativité de tous**.

En tant qu'habitant, vous pourrez proposer une **idée** de projet **d'intérêt général** pour enrichir la vie collective et le vivre ensemble, la solidarité locale ou la transition écologique de notre territoire.

Un **jury d'éligibilité** des projets constitué d'élus, de techniciens et de représentants des instances participatives, étudiera la faisabilité technique, financière et juridique des projets recevables.

Un budget global de 50 000€\*

4 enveloppes

- 30 000€

- 10 000€

- 5 000€ (2)

Les habitants seront ensuite **appelés à voter** pour leurs projets préférés, dans chacune des enveloppes budgétaires allouées.

Les projets qui auront recueilli le plus de votes seront **financés** et **mis en œuvre** par la Ville avec le(s) porteur(s) de projet.



### Pour qui ?

Tout habitant de Frontignan la Peyrade (au titre de sa résidence principale), majeur et désireux de présenter une idée de projet. Sont acceptés 1 à 3 porteurs pour un projet.

### Pour quoi ?

Pour participer à la vie locale en présentant une idée de projet pour améliorer le vivre ensemble, la solidarité ou la transition écologique dans notre ville.

### Comment ?

- Évaluez à quelle enveloppe votre projet correspond : 5 000€, 10 000€ ou 30 000€
- Déposez votre idée :
  - en ligne (formulaire disponible dans la rubrique dédiée sur [frontignan.fr](http://frontignan.fr))
  - en remplissant un dossier papier à la DTDEVA\*